

DÉCISION N° 2026 -006

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE RENOVATION DE LA PISCINE

Monsieur David ATES, Maire de Valgelon-La Rochette,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2021/01/04 du 12 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les montants ne dépassent pas les seuils inhérents aux procédures adaptées,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la conclusion d'un marché de rénovation de piscine communale de Valgelon-La Rochette,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation lancée du 9 décembre 2025 au 26 janvier 2026 selon la procédure adaptée,

CONSIDÉRANT l'analyse des offres réalisée lors de la commission MAPA réunie le 19 février 2026 en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de consultation,

DÉCIDE

Article 1 : Le maire décide de recruter les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de rénovation de la piscine municipale :

INTITULE DES LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT €HT	MONTANT €TTC
Lot 1 VRD	EURL CPV DENEIGEMENT 764 route de Bonnecine 73720 QUEIGE	41 062,25	49 274,70
Lot 2 Gros œuvre	ARCLUSAZ CONSTRUCTIONS 350 route du Four à Chaux 73250 ST PIERRE D'ALBIGNY	133 991,50	160 789,80
Lot 3 Bassin inox	SAS BC INOXEO Zone Industrielle Saint- Barthélemy – BP 85 45110 CHATEAUNEUF-SUR- LOIRE	720 000,00	864 000,00
Lot 4 Fluides / Réseaux piscine	HERVE THERMIQUE 14 rue Denis Papin 37 300 JOUE LES TOURS	48 986,19	58 783,43
Lot 5 : Electricité	Lot déclaré infructueux	--	--
TOTAL		944 039,94	1 132 847,93

Les montants ci-dessus incluent les prix des PSE suivantes, qui ont été retenues :

- PSE n°2 : Eclairages subaquatiques (lots concernés : 1, 3, 5)
- PSE n°4 : Remplacement des plots de départs (lot concerné : 3)
- PSE n°5 : Appareil PMR hydraulique (lots concernés : 3, 4)
- PSE n°6 : Jet d'eau type cascade ou canon (lots concernés : 3, 4, 5)
- PSE n° 7 : Prise d'eau forte pour remplissage bassins (lot concerné : 4)
- PSE n° 8 : Caniveau d'aspiration de fond (lots concernés : 2, 3)

Les montants n'incluent pas les PSE suivantes, qui n'ont pas été retenues :

- PSE n°1 : Banquette massante (lots concernés : 1, 3, 4, 5)
- PSE n°3 : Hauts-parleurs subaquatiques (lots concernés : 1, 3, 5)

Article 2 : Le calendrier du projet prévoit une réalisation des travaux du 01/09/2026 au 30/04/2027 pour l'ouverture au public à l'été 2027.

Article 3 : Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget communal. Le projet a fait l'objet d'obtention de plusieurs subventions, de la part de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune. Elle sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 27/02/2026

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 02/03/2026 et de sa publication ou notification le 02/03/2026



Le Maire,
David ATEs

Commune de Valgelon-La Rochette

1 Place Albert Rey
73110 La Rochette

**À : DEBOST ELECTRICITE
28 RUE DE L'AMOUDRU
73220 AITON**

Objet : Marché de travaux de rénovation de la piscine de Valgelon-La Rochette

Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté à la consultation relative au marché cité en objet.

Néanmoins, suite à l'analyse des offres, je suis au regret de vous informer que votre proposition n'a pas été retenue pour le Lot 5 Electricité.

En effet, je vous informe que la commission MAPA a décidé de déclarer ce lot du marché infructueux. En effet, le montant que vous proposez est anormalement bas et il semblerait que les toutes les prestations à effectuer n'ont pas été bien comprises.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 27/02/2026

Le Maire
David ATES



Commune de Valgelon-La Rochette

1 Place Albert Rey
73110 La Rochette

À : EURL CPV DENEIGEMENT

764 route de Bonnecine
73720 QUEIGE

Objet : Marché de travaux de rénovation de la piscine de Valgelon-La Rochette

Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons retenu votre candidature pour le lot 1 VRD concernant le marché de rénovation de la piscine de Valgelon-La Rochette pour un montant total de 41 062,25€ HT, soit 49 274,70€ TTC. La PSE n°2 « éclairages subaquatiques » a été retenue. Les PSE 1 « banquettes massantes » et 3 « hauts-parleurs subaquatiques » n'ont quant à elles pas été retenues.

Vous recevrez très prochainement l'acte d'engagement signé, la notification du marché ainsi que l'ordre de services pour le démarrage des prestations.

Vous en souhaitant bonne réception.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 27/02/2026

Le Maire
David ATES



Commune de Valgelon-La Rochette

1 Place Albert Rey
73110 La Rochette

À : ARCLUSAZ CONSTRUCTIONS

350 route du Four à Chaux
73250 ST PIERRE D'ALBIGNY

Objet : Marché de travaux de rénovation de la piscine de Valgelon-La Rochette

Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons retenu votre candidature pour le lot 2 Gros œuvre concernant le marché de rénovation de la piscine de Valgelon-La Rochette pour un montant total de 133 991,50€ HT, soit 160 789,80€ TTC, avec la PSE n°8 « caniveau d'aspiration de fond ».

Votre candidature sur le lot 1 VRD n'a toutefois pas été retenue. Ce lot a été attribué à l'entreprise : EURL CPV DENEIGEMENT, 764 route de Bonnecine, 73720 QUEIGE pour un montant total de 41 062,25€HT, soit 49 274,70€TTC.

Vous recevrez très prochainement l'acte d'engagement signé, la notification du marché ainsi que l'ordre de services pour le démarrage des prestations.

Vous en souhaitant bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 27/02/2026

Le Maire
David ATES



Commune de Valgelon-La Rochette

1 Place Albert Rey
73110 La Rochette

À : SAS BC INOXEO

Zone Industrielle Saint-Barthélemy – BP 85
45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Objet : Marché de travaux de rénovation de la piscine de Valgelon-La Rochette

Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons retenu votre candidature pour le lot 3 Bassin Inox concernant le marché de rénovation de la piscine de Valgelon-La Rochette pour un montant total de 720 000,00 € HT, soit 864 000,00€ TTC.

Les PSE suivantes ont été retenues :

- PSE n°2 : Eclairages subaquatiques
- PSE n°4 : Remplacement des plots de départs
- PSE n°5 : Appareil PMR hydraulique
- PSE n°6 : Jet d'eau type cascade ou canon
- PSE n° 7 : Prise d'eau forte pour remplissage bassins
- PSE n° 8 : Caniveau d'aspiration de fond

Ce montant n'inclue pas les PSE suivantes, qui n'ont pas été retenues :

- PSE n°1 : Banquette massante
- PSE n°3 : Hauts-parleurs subaquatiques

Vous recevrez très prochainement l'acte d'engagement signé, la notification du marché ainsi que l'ordre de services pour le démarrage des prestations.

Vous en souhaitant bonne réception.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 27/02/2026

Le Maire
David ATES



Commune de Valgelon-La Rochette

1 Place Albert Rey
73110 La Rochette

À : HERVE THERMIQUE

14 rue Denis Papin
37 300 JOUE LES TOURS

Objet : Marché de travaux de rénovation de la piscine de Valgelon-La Rochette

Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons retenu votre candidature pour le lot 4 Fluides / Réseau Piscine concernant le marché de rénovation de la piscine de Valgelon-La Rochette pour un montant total de 48 986,19€ HT, soit 58 783,42€ TTC.

Les PSE suivantes ont été retenues :

- PSE n°5 : Appareil PMR hydraulique
- PSE n°6 : Jet d'eau type cascade ou canon
- PSE n° 7 : Prise d'eau forte pour remplissage bassins

La PSE suivante n'a pas été retenue :

- PSE n°1 : Banquette massante

Vous recevrez très prochainement l'acte d'engagement signé, la notification du marché ainsi que l'ordre de services pour le démarrage des prestations.

Vous en souhaitant bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 27/02/2026

Le Maire
David ATES



www.valgelon-la-rochette.com



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale de Valgelon-La Rochette

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 26 janvier 2026 à 12h

Commune de Valgelon-La Rochette








1 Place Albert Rey

73110 Valgelon-La Rochette

04 79 25 50 32

mairie@valgelon-la-rochette.com

SYNTHESE DU CONTRAT

	<p>Marché public de travaux</p> <p><u>Objet</u> : Rénovation des bassins extérieurs de la piscine de Valgelon-la Rochette</p>
	<p><u>Acheteur</u> : Commune de Valgelon-la Rochette</p> <p>1 place Albert Rey – 73110 VALGELON-LA ROCHETTE</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.</p>
	<p>Commune de Valgelon-la Rochette</p>
	<p>Le Marché est alloti et se compose de 5 lots.</p>
	<p>Les prix ne sont pas révisables.</p>
	<p>Le marché n'est pas divisé en tranches.</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES DU CONTRAT	4
ARTICLE 2. PIECES CONTRACTUELLES	4
ARTICLE 3. INTERVENANTS	4
ARTICLE 4. DUREE ET DELAIS D'EXECUTION	5
ARTICLE 5. PRIX	6
ARTICLE 6. GARANTIES FINANCIERES.....	6
ARTICLE 7. AVANCES	6
ARTICLE 8. MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES	7
ARTICLE 9. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS	7
ARTICLE 10. PENALITES	9
ARTICLE 11. ASSURANCES.....	9
ARTICLE 12. RESILIATION DU CONTRAT.....	10
ARTICLE 13. REGLEMENT DES LITIGES ET LANGUES	10
ARTICLE 14. DEROGATIONS	11

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES DU CONTRAT

Mairie de Valgelon-la Rochette

Représentée par David ATEs – Maire de la commune

- **Objet du contrat**

Les stipulations du présent Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) concernent la rénovation des bassins extérieurs de la piscine de Valgelon-la Rochette.

- **Décomposition du contrat**

Les prestations sont réparties en 5 lots :

- Lot 1 VRD
- Lot 2 Gros oeuvre
- Lot 3 Bassin inox
- Lot 4 Fluides – Réseaux piscine
- Lot 5 Electricité

ARTICLE 2. PIECES CONTRACTUELLES

Les documents contractuels prévalent dans l'ordre de priorité ci-dessous :

- L'acte d'engagement (AE) ;
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun et par lot
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et celui des PSE ;
- Le mémoire technique et ses éventuelles annexes ;
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché.

ARTICLE 3. INTERVENANTS

- **Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par R&D Ingénierie 62 rue de la République 73200 ALBERTVILLE.

Mandataire du groupement. Elle est représentée par : Christophe DUC.

Autres membres du groupement conjoint :

Delphine CLAUDEL Architecte DPLG 62 rue de la République 73200 ALBERTVILLE

ETBA – Ingénierie structure - 353 rue Louis Armand 73200 ALBERTVILLE, représenté par Jean-Michel VORGER
Directeur.

- **Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le MOE.

- **Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par : ALPES CONTROLES

- **Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par CGCS - Christophe Guilleré.

- **Sous-traitance**

Le titulaire du marché peut, sous sa responsabilité, sous-traiter uniquement l'exécution de certaines parties du marché, conformément aux articles L. 2193-1 à L. 2193-14 et R. 2193-1 à R. 2193-22 du code de la commande publique. Ainsi, la sous-traitance totale du marché est interdite.

- **Groupement d'opérateurs économiques**

Si le groupement titulaire du marché est conjoint, chaque membre du groupement s'engage à exécuter les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Chaque membre du groupement est rémunéré sur son compte, pour la part des prestations qu'il a réalisé.

Si le groupement titulaire du marché est solidaire, chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché. Le paiement se réalise sur un compte au nom du groupement.

ARTICLE 4. DUREE ET DELAIS D'EXECUTION

- **Délai global d'exécution des prestations**

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 15 mois. La date prévisionnelle de début des prestations est le 01/03/2026.

- **Délai d'exécution**

Le délai d'exécution propre à chaque lot est de 9 mois dont 2 mois de période de préparation. Les travaux auront impérativement lieu pendant la période de fermeture administrative de la piscine, soit du 01/09/2026 au 30/04/2027. L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

- **Calendrier prévisionnel et détaillé d'exécution**

Les délais d'exécution des travaux sont définis conformément au calendrier prévisionnel d'exécution annexé au présent CCAP. L'ordre de service adressé au titulaire du lot commençant le premier l'exécution des travaux est porté à la connaissance des entreprises chargées des autres lots.

ARTICLE 5. PRIX

Le prestataire travaillera un budget, à partir de la DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) fournie. Ces prix incluent tous les frais afférents à la mission du prestataire, incluant les réunions et les déplacements. Les prix sont fermes et ne sont pas révisables.

- Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement. Les prix tiennent compte des dépenses liées aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé, de la notification du marché à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

- Modalités de variation des prix

La date d'établissement des prix est la date à laquelle le titulaire a fixé son prix dans l'offre. Les prix ne sont pas actualisables.

ARTICLE 6. GARANTIES FINANCIERES

Une retenue de garantie de 5,0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire. Dans l'hypothèse où la garantie ne serait pas constituée ou complétée au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie.

ARTICLE 7. AVANCES

Une avance pourra être accordée au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. L'option retenue pour le calcul de l'avance est l'option B du CCAG – Travaux.

- Conditions de versement et de remboursement

Une avance est accordée au titulaire lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire de l'acte d'engagement. Le montant de l'avance est fixé à 5,0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché, si sa durée est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,0 % d'une somme égale à douze fois le montant mentionné ci-dessus divisé par cette durée exprimée en mois. Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint ou dépasse 65,0 % du montant toutes taxes comprises du marché. Il doit être terminé lorsque ledit montant atteint 80,0 %. Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde. Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants bénéficiaires du paiement direct suivant les mêmes dispositions que celles applicables au titulaire du marché, avec les particularités détaillées aux articles R. 2191-6, R. 2193-10 et R. 2193-17 à R. 2193-21 du Code de la commande publique.

- Garanties financières de l'avance

Le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire à concurrence de 100,0 % du montant de l'avance.

ARTICLE 8. MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES

- Décomptes et acomptes mensuels

Les acomptes sont versés chaque mois, au fur et à mesure de l'avancement de la mission.

- Présentation des demandes de paiement

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer. La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé). Informations à utiliser pour la facturation électronique - Identifiant de la structure publique (SIRET) : 200 086 882 00012 - Numéro d'engagement juridique : sans objet

- Délai global de paiement

Les sommes dues aux titulaires seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement. En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

- Paiement des cotraitants

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire, sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement. Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon les articles 10.7 et 12.5 du CCAG Travaux.

- Paiement des sous-traitants

Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur, dans les conditions des articles L. 2193-10 à L. 2193-14 et R. 2193-10 à R. 2193-16 du Code de la commande publique. Conformément à la réglementation, sans validation du titulaire sous un délai de 15 jours, la demande de paiement est considérée comme validée. En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également valider la demande de paiement.

ARTICLE 9. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Adresse d'exécution : Piscine de Valgelon-la Rochette, 38 rue de la Neuve 73110 VALGELON-LA ROCHETTE.

Notification par le biais du profil d'acheteur : La notification d'une décision, observation ou information faisant courir un délai peut être effectuée par le biais du profil d'acheteur, conformément aux dispositions de l'article 3.1 du CCAG-Travaux.

- Préparation et coordination des travaux

Période de préparation - Programme d'exécution des travaux

Il est fixé une période de préparation, comprise dans le délai d'exécution du marché, d'une durée de 2 mois. Cette période débute à compter de la notification du marché. Chaque entrepreneur (y compris cotraitants et sous-traitants) doit établir un plan particulier de sécurité et de protection de la santé simplifié, après inspection commune organisée par le coordonnateur sécurité. Dans le cadre de la période de préparation, le coordonnateur SPS doit adapter et modifier le plan général de coordination simplifié en matière de sécurité et de protection de la santé pour le chantier.

Sécurité et protection de la santé des travailleurs sur le chantier

La nature et l'étendue des obligations qui incombent au titulaire en application des dispositions du Code du travail ne sont pas modifiées par l'intervention du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, désigné dans le présent contrat sous le nom de "coordonnateur SPS".

Le coordonnateur SPS doit informer le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sans délai, et par tous moyens, de toute violation par les intervenants, y compris les entreprises, des mesures de coordination qu'il a définies, ainsi que des procédures de travail et des obligations réglementaires en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers. En cas de danger grave et imminent menaçant la sécurité ou la santé d'un intervenant ou d'un tiers (tels que chute de hauteur, ensevelissement ...), il doit prendre les mesures nécessaires pour supprimer le danger. Il peut, à ce titre, arrêter tout ou partie du chantier. Il a libre accès au chantier.

Le titulaire communique directement au coordonnateur SPS : le Plan Particulier de Sécurité et de Protection Sécurité, tous les documents relatifs à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs, la liste tenue à jour des personnes qu'il autorise à accéder au chantier, les effectifs prévisionnels affectés au chantier et les noms et coordonnées de l'ensemble des sous-traitants quel que soit leur rang. Il tient à sa disposition leurs contrats tous les documents relatifs à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs demandés par le coordonnateur et la copie des déclarations d'accident du travail.

Il s'engage à respecter les modalités pratiques de coopération entre le coordonnateur SPS et les intervenants, définies dans le document visé au présent CCAP. Il informe le coordonnateur SPS de toutes les réunions (avec leur objet) qu'il organise lorsqu'elles font intervenir plusieurs entreprises et lui indique leur objet ainsi que de ses interventions au titre de la garantie de parfait achèvement. Il donne aussi suite, pendant toute la durée de l'exécution de ses prestations, aux avis, observations ou mesures préconisées en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs par le coordonnateur SPS. Tout différend entre le titulaire et le coordonnateur SPS est soumis au maître de l'ouvrage. A la demande du coordonnateur SPS, le titulaire vise toutes les observations consignées dans le registre journal. Il s'engage aussi vis à vis de ses sous-traitants à introduire dans les contrats de sous-traitance les clauses nécessaires au respect des prescriptions législatives et réglementaires. Quant aux locaux pour le personnel, le projet des installations de chantier indique, s'il y a lieu, la situation sur plan des locaux pour le personnel et leurs accès à partir de l'entrée du chantier, leur desserte par les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement et leurs dates de réalisation ; ces dates doivent être telles que les conditions d'hébergement et d'hygiène sur le chantier soient toujours adaptées aux effectifs. L'accès aux locaux du personnel doit être assuré depuis l'entrée du chantier dans des conditions satisfaisantes, en particulier du point de vue de la sécurité. Le titulaire encourt une pénalité journalière fixée à 50,00 €, sans mise en demeure préalable, en cas de non-respect des délais de remise des documents fixés au présent article.

- Installation et organisation du chantier

Conformément à l'article 31.1 du CCAG-Travaux, le titulaire supporte toutes les charges relatives à l'établissement et à l'entretien de ses installations de chantier.

- Dispositions particulières à l'achèvement du chantier

Gestion des déchets de chantier

La valorisation ou l'élimination des déchets créés par les travaux du contrat est de la responsabilité du maître de l'ouvrage en tant que "producteur" de déchets et du titulaire en tant que "détenteur" de déchets, pendant la durée du chantier. Toutefois, le titulaire reste "producteur" de ses déchets en ce qui concerne les emballages des produits

qu'il met en œuvre et les chutes résultant de ses interventions. Le titulaire doit se conformer à la réglementation en vigueur quant à la collecte, au transport, au stockage et à l'évacuation de ses déchets. Il est également de sa responsabilité de fournir les éléments de leur traçabilité.

Repliement des installations de chantier et remise en état des lieux

Le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et des lieux sont compris dans le délai d'exécution. A la fin des travaux, chaque titulaire doit donc avoir fini de procéder au dégagement, nettoyage et remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier. Les travaux se déroulant dans une piscine, la remise en état des lieux devra être soignée. En particulier, tous les titulaires devront l'utilisation de produits de nettoyage compatibles avec l'environnement de la piscine

Documents à fournir après exécution

Un exemplaire du dossier des ouvrages exécutés est remis au coordonnateur SPS pour assurer la cohérence avec le Dossier d'Intervention Ulérieure sur les Ouvrages (DIUO).

- Réception des travaux

Dispositions applicables à la réception

La réception a lieu à l'achèvement de l'ensemble des travaux et se déroule simultanément pour tous les lots dans les conditions de l'article 41 du CCAG-Travaux. Le maître d'œuvre a alors à charge de provoquer les opérations de réception. La décision relative à la réception sera ensuite notifiée au titulaire du lot précité. La réception globale aura lieu à la fin de l'ensemble des travaux.

ARTICLE 10. PENALITES

- Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard, une pénalité fixée à 250,00 €. Par dérogation à l'article 19.2.1 du CCAG-Travaux, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard. Le montant total des pénalités de retard n'est pas plafonné. Les pénalités de retard sont appliquées sans mise en demeure préalable du titulaire.

- Autres pénalités spécifiques

En cas d'absence aux réunions de chantier, les entreprises dont la présence est requise se verront appliquer une pénalité forfaitaire fixée à 250,00 € par absence.

Les pénalités seront appliquées après mise en demeure préalable sous huitaine (jours ouvrés). Par dérogation à l'article 19.2.3 du CCAG-Travaux, en cas de retard dans l'exécution des prestations, le titulaire subira une pénalité journalière de 250 euros HT. Par dérogation à l'article 19.2.3 du CCAG-Travaux, en plus des pénalités journalières définies ci-dessus, le titulaire subit une pénalité forfaitaire de 500 euros, en cas de non-respect de la date limite d'achèvement ou du délai d'exécution des travaux.

Conformément au CCAG, le montant total des pénalités de retard ne peut dépasser 10% du montant hors taxes de l'ensemble du marché. Le montant hors taxes de l'ensemble du marché est celui qui résulte des prévisions du marché, c'est-à-dire du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus.

ARTICLE 11. ASSURANCES

Conformément aux dispositions de l'article 8 du CCAG-Travaux, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

Le titulaire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail.

Il devra également être couvert par une assurance couvrant sa responsabilité civile, pour les dommages matériels et corporels pouvant être causés à l'acheteur et aux tiers lors de l'exécution du marché.

Le titulaire justifiera qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation en cours de validité, précisant l'étendue de la responsabilité garantie. À tout moment durant l'exécution du marché, le titulaire produit cette attestation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande de l'acheteur.

ARTICLE 12. RESILIATION DU CONTRAT

- Conditions de résiliation

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 49 à 53.2 du CCAG-Travaux. En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, il n'est pas prévu d'indemnisation du titulaire. En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

- Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché. Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce. En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court. La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

ARTICLE 13. REGLEMENT DES LITIGES ET LANGUES

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Grenoble est compétent en la matière. Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Grenoble

Tél. : 04 76 42 90 00

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

- Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Grenoble

Tél. : 04 76 42 90 00

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

ARTICLE 14. DEROGATIONS

- L'article 4.2 du CCAP déroge à l'article 18.1.1 du CCAG – Travaux
- L'article 9.3.1 du CCAP déroge à l'article 28.1 du CCAG- Travaux
- L'article 9.3.1 du CCAP déroge à l'article 18.1.1 du CCAG – Travaux
- L'article 9.3.3 du CCAP déroge à l'article 28.5 du CCAG – Travaux
- L'article 9.7.1 du CCAP déroge à l'article 41.1 du CCAG – Travaux
- L'article 9.7.1 du CCAP déroge à l'article 41.3 du CCAG – Travaux
- L'article 9.7.2 du CCAP déroge à l'article 42 du CCAG – Travaux
- L'article 11.1 du CCAP déroge à l'article 19.2 du CCAG – Travaux
- L'article 11.1 du CCAP déroge à l'article 19.2.1 du CCAG – Travaux
- L'article 11.1 du CCAP déroge à l'article 19.2.2 du CCAG – Travaux
- L'article 11.1 du CCAP déroge à l'article 19.2.4 du CCAG - Travaux



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale de Valgelon-La Rochette Lot n°01 - VRD

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

2	0	2	6	-	0	1	.	.	.
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

NOTIFIE LE

27	/	02	/	2026
.....	/	/

Commune de Valgelon-La Rochette
1 Place Albert Rey
73110 Valgelon-La Rochette
04 79 25 50 32
mairie@valgelon-la-rochette.com



SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant	3
3 - Dispositions générales.....	5
3.1 - Objet	5
3.2 - Mode de passation.....	5
3.3 - Forme de contrat	5
4 - Prix.....	5
5 - Durée et Délais d'exécution	6
6 - Paiement	6
7 - Nomenclature(s).....	7
8 - Signature	8
ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS	10
Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine de Valgelon-la Rochette.....	10

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Commune de Valgelon-La Rochette

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Comptable assignataire des paiements : Trésorier payeur de Chambéry

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Maîtrise d'oeuvre et conformément à leurs clauses et stipulations ;

X Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	VIARD Nicolas
Agissant en qualité de	Gérant/Conducteur de travaux

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

X engage la société CPV DENEIGEMENT TP sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	EURL CPV DENEIGEMENT TP
Adresse	764 route de Bonnacine – 73720 QUEIGE
Courriel	cpvdeneigementtp@orange.fr
Numéro de téléphone	06 75 95 33 17
Numéro de SIRET	882 279 201 00017

Code APE	4312A
Numéro de TVA intracommunautaire	FR70 882 279 201

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint



3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
 Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale de Valgelon -La Rochette

La commune est propriétaire d'une piscine communale ouverte de juin à septembre et située au 38 Rue de la Neuve, 73110 Valgelon-La Rochette.

La signature de l'acte d'engagement emporte confirmation d'engagement du signataire pour l'ensemble des dispositions contenues dans chaque pièce de l'offre remise dans le cadre de la consultation. La valeur contractuelle de l'acte d'engagement et des pièces de l'offre est acquise à compter de la seule signature de l'acte d'engagement. Les prestations définies au CCAP sont réparties en 5 lots.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché alloti subdivisé en 5 lots distincts :

- Lot 1 VRD
- Lot 2 Gros œuvre
- Lot 3 Bassin inox
- Lot 4 Fluides – Réseaux piscine
- Lot 5 Electricité

4 - Prix

Les prestations seront réglées par application du prix global et forfaitaire suivant :

Montant de l'offre par lot pour la solution de base				
Lot et désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres
Lot 1 VRD	38 861,25 €	7 772,25 €	46 633,50 €	Quarante six mille six cent trente trois euros et cinquante centimes
Lot 2 Gros œuvre				
Lot 3 Bassins inox				
Lot 4 Fluides – réseaux piscine				
Lot 5 Electricité				

Pour les prestations supplémentaires éventuelles :

Montant de l'offre par lot pour la solution de base				
Désignation PSE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres
N°1	5 025,00 €	1 005,00 €	6 030,00 €	Six mille trente euros
N°2	2 201,00 €	440,20 €	2 641,20 €	Deux mille six cent quarante et un euros et vingt centimes
N°3	2 201,00 €	440,20 €	2 641,20 €	Deux mille six cent quarante et un euros et vingt centimes

5 - Durée et Délais d'exécution

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est définie au cahier des charges et ne peut en aucun cas être modifiée.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	EURL CPV DENEIGEMENT TP
Prestations concernées	VRD
Domiciliation	CIC ALBERTVILLE
Code banque	10096
Code guichet	18030
N° de compte	00077537002
Clé RIB	88
IBAN	FR76 1009 6180 3000 0775 3700 288
BIC	CMCIFRPP

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

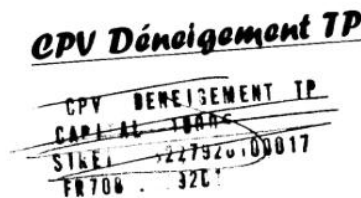
J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A **QUEIGE**
Le **23/01/2026**

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹



ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	: 41062,25	Euros
TVA (taux de ...20...%)	: 8212,45	Euros
Montant TTC	: 49274,70	Euros
Soit en toutes lettres	: quarante-neuf mille deux cent soixante quatorze euros et soixante-dix centimes	

La présente offre est acceptée **comprenant la PSE n°2**

A **Valgelon-La Rochette**
Le **27/02/2026**

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du **27/02/2026**



(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
 - La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
 - La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
 - La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
- et devant être exécutée par : en qualité de :
- membre d'un groupement d'entreprise
 - sous-traitant

A.....
Le.....

Signature¹

(1) Date et signature originales



ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine de Valgelon-la Rochette

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				



Dénomination sociale :..... SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				
	TOTAUX			

Signatures et cachet



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale de Valgelon-La Rochette Lot n° 02 GROS OEUVRE

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

2	0	2	6	-	0	1	.	.	.
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

NOTIFIE LE 27 / 02 / 2026

Commune de Valgelon-La Rochette
1 Place Albert Rey
73110 Valgelon-La Rochette
04 79 25 50 32
mairie@valgelon-la-rochette.com



SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant	3
3 - Dispositions générales.....	5
3.1 - Objet	5
3.2 - Mode de passation.....	5
3.3 - Forme de contrat	5
4 - Prix.....	5
5 - Durée et Délais d'exécution	6
6 - Paiement	6
7 - Nomenclature(s).....	7
8 - Signature	8
ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS	10
Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine de Valgelon-la Rochette.....	10

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Commune de Valgelon-La Rochette

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Comptable assignataire des paiements : Trésorier payeur de Chambéry

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Maîtrise d'oeuvre et conformément à leurs clauses et stipulations ;

 Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	M. L'HOSTE KEVIN
Agissant en qualité de	PRESIDENT

 m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

 engage la société ARCLUSAZ CONSTRUCTIONS sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	SAS ARCLUSAZ CONSTRUCTIONS
Adresse	350 ROUTE DU FOUR A CHAUX – 73250 ST PIERRE D ALBIGNY
Courriel	CONTACT@ARCLUSAZCONSTRUCTIONS.FR
Numéro de téléphone	06.29.57.41.87
Numéro de SIRET	948 821 954 00021

Code APE	4399C
Numéro de TVA intracommunautaire	FR01948821954

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint



3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
 Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale de Valgelon -La Rochette

La commune est propriétaire d'une piscine communale ouverte de juin à septembre et située au 38 Rue de la Neuve, 73110 Valgelon-La Rochette.

La signature de l'acte d'engagement emporte confirmation d'engagement du signataire pour l'ensemble des dispositions contenues dans chaque pièce de l'offre remise dans le cadre de la consultation. La valeur contractuelle de l'acte d'engagement et des pièces de l'offre est acquise à compter de la seule signature de l'acte d'engagement. Les prestations définies au CCAP sont réparties en 5 lots.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché alloti subdivisé en 5 lots distincts :

- Lot 1 VRD
- Lot 2 Gros œuvre
- Lot 3 Bassin inox
- Lot 4 Fluides – Réseaux piscine
- Lot 5 Electricité

4 - Prix

Les prestations seront réglées par application du prix global et forfaitaire suivant :

Montant de l'offre par lot pour la solution de base				
Lot et désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres
Lot 1 VRD				
Lot 2 Gros oeuvre	126 840.00 €	25 368.00 €	152 208.00€	Cent cinquante deux mille deux cent huit euros
Lot 3 Bassins inox				
Lot 4 Fluides – réseaux piscine				
Lot 5 Electricité				

Pour les prestations supplémentaires éventuelles :

Montant de l'offre par lot pour la solution de base				
Désignation PSE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres
PSE 8	7 151.50 €	1 430.30 €	8 581.80 €	Huit mille cinq cent quatre-vingt et un euros et quatre-vingts cts

5 - Durée et Délais d'exécution

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est définie au cahier des charges et ne peut en aucun cas être modifiée.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	ARCLUSAZ CONSTRUCTIONS
Prestations concernées	LOT 2 GROS OEUVRE
Domiciliation	BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES
Code banque	16807
Code guichet	00064
N° de compte	37658985217
Clé RIB	24
IBAN	FR76 1680 7000 6437 6589 8521 724
BIC	CCBPRPPGRE

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A ST Pierre d'Albigny
Le 23 janvier 2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

ARCLUSAZ CONSTRUCTIONS
350 route du Four à chaux
73250 ST PIERRE D'ALBIGNY
Tél. : 06 29 57 41 87
N° Siret : 948 821 954 00021

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	: 133991,50	Euros
TVA (taux de 20 %)	: 26798,30	Euros
Montant TTC	: 160789,80	Euros
Soit en toutes lettres	: cent soixante mille sept cent quatre-vingt neuf euros et quatre-vingt centimes	

La présente offre est acceptée comprenant la PSE n°8

A Valgelon-La Rochette
Le 27/02/2026

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 27/02/2026




(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
 - La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
 - La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
 - La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
- et devant être exécutée par : en qualité de :
- membre d'un groupement d'entreprise
 - sous-traitant

A.....
Le.....

Signature ¹

(1) Date et signature originales



ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine de Valgelon-la Rochette

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				



Dénomination sociale :..... SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				
	TOTAUX			

Signatures et cachet



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale de Valgelon-La Rochette Lot n°3 Bassin Inox.

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

2	0	2	6	:	0	1	.	.	.
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

NOTIFIE LE 27 / 02 / 2026

Commune de Valgelon-La Rochette
1 Place Albert Rey
73110 Valgelon-La Rochette
04 79 25 50 32
mairie@valgelon-la-rochette.com

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant	3
3 - Dispositions générales.....	5
3.1 - Objet	5
3.2 - Mode de passation.....	5
3.3 - Forme de contrat	5
4 - Prix.....	5
5 - Durée et Délais d'exécution	6
6 - Paiement	6
7 - Nomenclature(s).....	7
8 - Signature	8
ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS	10
Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine de Valgelon-la Rochette.....	10

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Commune de Valgelon-La Rochette

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Comptable assignataire des paiements : Trésorier payeur de Chambéry

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Maîtrise d'oeuvre et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	M. Philippe MATTERN
Agissant en qualité de	Directeur Général

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société BC INOXEO sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	SAS BC INOXEO
Adresse	Zone Industrielle Saint-Barthélemy – BP 85 – 45110 Châteauneuf-sur-Loire
Courriel	bc.inoxeo@baudinchateauneuf.com
Numéro de téléphone	02.38.58.43.53
Numéro de SIRET	312 125 206 00028

Code APE	4399D
Numéro de TVA intracommunautaire	FR01 312 125 206

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
 solidaire du groupement conjoint
 non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale de Valgelon -La Rochette

La commune est propriétaire d'une piscine communale ouverte de juin à septembre et située au 38 Rue de la Neuve, 73110 Valgelon-La Rochette.

La signature de l'acte d'engagement emporte confirmation d'engagement du signataire pour l'ensemble des dispositions contenues dans chaque pièce de l'offre remise dans le cadre de la consultation. La valeur contractuelle de l'acte d'engagement et des pièces de l'offre est acquise à compter de la seule signature de l'acte d'engagement. Les prestations définies au CCAP sont réparties en 5 lots.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché alloti subdivisé en 5 lots distincts :

- Lot 1 VRD
- Lot 2 Gros œuvre
- Lot 3 Bassin inox
- Lot 4 Fluides – Réseaux piscine
- Lot 5 Electricité

4 - Prix

Les prestations seront réglées par application du prix global et forfaitaire suivant :

Montant de l'offre par lot pour la solution de base				
Lot et désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres
Lot 1 VRD				
Lot 2 Gros œuvre				
Lot 3 Bassins inox	650 000.00 €	130 000.00 €	780 000.00 €	Sept cent quatre-vingt mille euros
Lot 4 Fluides – réseaux piscine				
Lot 5 Electricité				

(1) Cocher la case correspondant à votre situation



Pour les prestations supplémentaires éventuelles :

Montant de l'offre par lot pour la solution de base				
Désignation PSE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres
PSE N° 01 Banquette massante	60 000.00 €	12 000.00 €	72 000.00 €	Soixante-douze mille euros
PSE N° 02 Éclairages subaquatiques	30 000.00 €	6 000.00 €	36 000.00 €	Trente-six mille euros
PSE N° 03 Hauts-parleurs subaquatiques	24 000.00 €	4 800.00 €	28 800.00 €	Vingt-huit mille huit cents euros
PSE N° 04 Remplacements des plots de départ	9 000.00 €	1 800.00 €	10 800.00 €	Dix mille huit cents euros
PSE N° 05 Appareil PMR hydraulique	8 500.00 €	1 700.00 €	10 200.00 €	Dix mille deux cents euros
PSE N° 06 Jet d'eau type cascade ou canon	7 500.00 €	1 500.00 €	9 000.00 €	Neuf mille euros
PSE N° 08 Caniveau d'aspiration de fond	15 000.00 €	3 000.00 €	18 000.00 €	Dix-huit mille euros

5 - Durée et Délais d'exécution

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est définie au cahier des charges et ne peut en aucun cas être modifiée.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	BC INOXEO
Prestations concernées	Lot n° 03 – Bassin inox
Domiciliation	SG ORLEANS ENTREPRISES
Code banque	30003

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

Code guichet	03613
N° de compte	00020003015
Clé RIB	79
IBAN	FR76 3000 3036 1300 0200 0301 579
BIC	SOGEFRPP

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota :Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

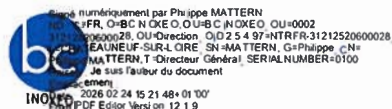
(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Châteauneuf-sur-Loire
Le 24/02/2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

Philippe
MATTERN



ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	: 720 000	Euros
TVA (taux de ...20...%)	: 144 000	Euros
Montant TTC	: 864 000	Euros
Soit en toutes lettres	: huit cent soixante-quatre mille euros	

La présente offre est acceptée avec PSE n°2-4-5-6-7-8

A Valgelon-La Rochette
Le 27/02/2026

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 27/02/2026

(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A
Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine de Valgelon-la Rochette

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse				



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du Compte: **BC INOXEO
ZI DE SAINT BARTHELEMY
BP 85
45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE**

Domiciliation **ORLEANS ENTREPRISES (03613)**

Identification nationale (RIB)

30003 **03613** **00020003015** **79**
Code Banque Code Guichet Numéro de Compte Clé RIB

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3036 1300 0200 0301 579

Identifiant international de la Banque (BIC)

SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du Compte: **BC INOXEO
ZI DE SAINT BARTHELEMY
BP 85
45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE**

Domiciliation **ORLEANS ENTREPRISES (03613)**

Identification nationale (RIB)

30003 **03613** **00020003015** **79**
Code Banque Code Guichet Numéro de Compte Clé RIB

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3036 1300 0200 0301 579

Identifiant international de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

EUR 190723 G23200N02 04443

**Pour faciliter les règlements par prélèvement automatique,
utilisez les Relevés d'Identité Bancaire ci-dessus.**



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale de Valgelon-La Rochette Lot n° 4

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

2	0	2	6	.	0	1	.	.	.
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

NOTIFIE LE27..... /02..... /2026.....

Commune de Valgelon-La Rochette
1 Place Albert Rey
73110 Valgelon-La Rochette
04 79 25 50 32
mairie@valgelon-la-rochette.com

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant	3
3 - Dispositions générales.....	5
3.1 - Objet	5
3.2 - Mode de passation.....	5
3.3 - Forme de contrat	5
4 - Prix.....	5
5 - Durée et Délais d'exécution	6
6 - Paiement	6
7 - Nomenclature(s).....	7
8 - Signature	8
ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS	10
Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine de Valgelon-la Rochette.....	10

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Commune de Valgelon-La Rochette

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Comptable assignataire des paiements : Trésorier payeur de Chambéry

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Maîtrise d'oeuvre et conformément à leurs clauses et stipulations ;

 Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	Benjamin RAVIER
Agissant en qualité de	Manager d'activité

 m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

 engage la société HERVE THERMIQUE sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	HERVE THERMIQUE
Adresse	14 rue Denis Papin, 37 300 JOUE LES TOURS
Courriel	Benjamin.ravier@herve-thermique.com ; noemie.duffrene@herve-thermique.com
Numéro de téléphone	04 77 74 61 55
Numéro de SIRET	627 220 049 00720

Code APE	4322B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR33627220049

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint



3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
 Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale de Valgelon -La Rochette

La commune est propriétaire d'une piscine communale ouverte de juin à septembre et située au 38 Rue de la Neuve, 73110 Valgelon-La Rochette.

La signature de l'acte d'engagement emporte confirmation d'engagement du signataire pour l'ensemble des dispositions contenues dans chaque pièce de l'offre remise dans le cadre de la consultation. La valeur contractuelle de l'acte d'engagement et des pièces de l'offre est acquise à compter de la seule signature de l'acte d'engagement. Les prestations définies au CCAP sont réparties en 5 lots.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché alloti subdivisé en 5 lots distincts :

- Lot 1 VRD
- Lot 2 Gros œuvre
- Lot 3 Bassin inox
- Lot 4 Fluides – Réseaux piscine
- Lot 5 Electricité

4 - Prix

Les prestations seront réglées par application du prix global et forfaitaire suivant :

Montant de l'offre par lot pour la solution de base				
Lot et désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres
Lot 1 VRD				
Lot 2 Gros oeuvre				
Lot 3 Bassins inox				
Lot 4 Fluides – réseaux piscine	38 079.64€	7 615.93€	45 695.57€	Quarante-cinq mille six-cent quatre-vingt-quinze euros et cinquante-sept centimes
Lot 5 Electricité				

Pour les prestations supplémentaires éventuelles :

Montant de l'offre par lot pour la solution de base				
Désignation PSE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres
N°1	36 003.17€	7 200.63€	43 203.80€	Quarante-trois milles deux cent trois euros et quatre-vingts centimes
N°5	844.75€	168.95€	1 013.70€	Mille treize euros et soixante-dix centimes
N°6	8 016.44€	1 603.29€	9 619.73€	Neuf mille six cent dix-neuf euros et soixante-treize centimes
N°7	2 045.36€	409.07€	2 454.43€	Deux mille quatre cent cinquante-quatre euros et quarante-trois centimes

5 - Durée et Délais d'exécution

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est définie au cahier des charges et ne peut en aucun cas être modifiée.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	HERVE THERMIQUE
Prestations concernées	Lot 4 Fluides – Réseaux piscine
Domiciliation	EWST SDC TOURS N40
Code banque	30002
Code guichet	07825
N° de compte	0000060093G
Clé RIB	64
IBAN	FR20 3000 2078 2500 0006 0093 G64

BIC	CRLYFRPPXXX
-----	-------------

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota :Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

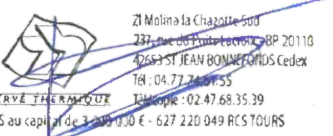
J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Saint-Jean-Bonnefonds,
Le 26/01/2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹


ZI Molina la Chazotte Sud
237, rue de l'Industrie BP 20110
42691 ST JEAN BONNEFONDS Cedex
Tél. : 04.77.74.0755
HERVÉ THÉRIEUX Téléphone : 02.47.68.35.39
SAS au capital de 3.000.000 € - 627 220 049 RCS TOURS

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	: 48986,19	Euros
TVA (taux de 20...%)	: 9797,24	Euros
Montant TTC	: 58783,43	Euros
Soit en toutes lettres	: cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt trois euros et quarante-trois centimes	

La présente offre est acceptée avec PSE n°1-5-6-7

A Valgelon-La Rochette
Le 27/02/2026

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 27/02/2026




(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A.....
Le.....

Signature¹

(1) Date et signature originales



ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Travaux de rénovation des bassins extérieurs de la piscine de Valgelon-la Rochette

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :				

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 073-200086882-20260227-DVD2026006COMPL-AR

Dénomination sociale :..... SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire..... Adresse :.....				
	TOTAUX			

Signatures et cachet